

**Délibération N 9/2024**  
**du SIVU Chenil Fourrière du Lot et Garonne**  
**Tarifs 2025 Administrés**

Séance du 11 décembre 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1<sup>er</sup> convocation le 30 Novembre 2024, le comité syndical c'est à nouveau réuni le 11 décembre 2024 à Saint Léon sous la présidence de Madame DE BRITO Audrey. Il peut délibérer sans condition de quorum.

**Etaient présents** : 21 délégués

**Etaient absents** : 33 délégués

**Procurations** : 9

**Secrétaire de séance** : Mme GERON Mauricette

**Date de la convocation** : 03/12/2024

**TARIFS 2025 ADMINISTRÉS**

**Considérant** qu'il est prévu chaque année de revoir les tarifs.

**Constatant** que les tarifs actuels correspondent à :

- Forfait mise en fourrière 70 euros
- Identification électronique 55€
- Vaccin 25€ ; Nourriture gardiennage par jour 10€ pour 1 chien et 5€ pour 1 chat
- Euthanasie 40€
- vaccination antirabique 30<sup>E</sup> et surveillance mordeur 30<sup>E</sup>
- forfait de présence au-delà de 8 jours 200 euros (hors chiens mordeurs)
- Forfait 250€ en cas de non récupération de son animal

**Statuant** sur la possibilité de modifier les tarifs, par délibération du comité syndical.

Compte tenu qu'il n'y a pas de nécessité pour le SIVU de **modifier ces tarifs pour l'année 2025**.

**Décide** d'adopter les tarifs suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit

- Forfait de mise en fourrière 70 €
- identification électronique 55€
- Vaccin 25€

## AR Prefecture

047-254702632-20241211-9\_2024-DE  
Reçu le 17/12/2024

- Nourriture gardiennage par jour 10€ pour 1chien et 5€ pour 1 chat
- Euthanasie 40€
- vaccination antirabique 30<sup>E</sup> et surveillance mordeur 30 euros par visite
- Frais liés au transfert d'identification puce étrangère 10 €
- Forfait présence au-delà de 8 jours 200<sup>e</sup> (tous animaux hors ceux sous surveillance mordeur)
- tous frais vétérinaires engagés sur l'animal.
- Forfait 250€ en cas de non récupération de son animal

### Détails du vote :

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Fait à Saint Léon, le : 11 Décembre 2024

La secrétaire de séance :



Transmis au représentant de l'État le : 17/12/2024  
Publié le : 17/12/2024

La Présidente



Audrey DE BRITO